

/ Réservez une salle

Le centre culturel l'Alizé peut être réservé par des associations, des producteurs, des entreprises et des comités d'entreprise.

Le centre culturel l'Alizé peut être réservé par des associations, des producteurs, des entreprises et des comités d'entreprise.

Les locaux ne sont pas mis à disposition pour des manifestations à caractère privé.

L'option de réservation ne vaut pas attribution définitive. En effet, les décisions d'attribution des salles relèvent exclusivement de la compétence du maire en tant qu'administrateur des propriétés communales et gestionnaire de l'équipement.

Dans le cadre d'une **occupation occasionnelle**, l'organisateur devra faire la demande :

- > au moins une semaine avant pour de petites réunions,
- > deux mois avant pour un spectacle ou une manifestation susceptible de réunir plus de 50 personnes.

En cas d'organisation de manifestations simultanées, la ville de Guipavas se réserve le droit d'affecter les salles en tenant compte de la nature de la manifestation et des contraintes des organisateurs.

L'option de réservation doit être transmise à accueil-alize@mairie-guipavas.fr

Si la réservation est accordée, une convention d'occupation est établie.

Seule la convention d'occupation signée confirme la réservation.

TÉLÉCHARGER



Fiche_option_resa_association_ext_entreprise_Guipavas.pdf - (219Ko)



Fiche_option_resa_entreprise_spectacle.pdf - (213Ko)



Fiche_option_resa_asso_ecoles_Guipavas.pdf - (219Ko)



Fiche_option_resa_organisme_entreprise_ce.pdf - (219Ko)



Demande_materiel_alize.pdf - (136Ko)